

## Etre accompagné par A Mots Découverts

### Mémento à l'attention des auteurs

---

**La vocation d'A Mots Découverts est d'accompagner les auteurs dans le temps de l'écriture.**

A Mots Découverts propose aux auteurs des outils d'expertise et de suivi dramaturgique ainsi que la possibilité d'éprouver un texte en écriture à la table ou au plateau.

- **Textes accompagnés :**

- ✓ Les textes accompagnés par A Mots Découverts sont des textes encore en questionnement, considérés comme non aboutis par l'auteur.
- ✓ Le collectif ne lit pas les pièces publiées ou créées, sauf indication par l'auteur de la nécessité d'un retravail.
- ✓ Le manuscrit envoyé doit correspondre à une première version finalisée, permettant aux lecteurs d'appréhender l'ensemble du projet d'écriture.
- ✓ Les textes envoyés sont écrits en langue française. Le collectif ne lit pas les pièces traduites, son travail étant avant tout dédié à l'auteur lui-même.

- **Envoi des manuscrits :**

- ✓ Tout manuscrit doit être adressé à l'association par courrier, sous forme d'un exemplaire en feuilles libres (pas de brochure), avec les coordonnées de l'auteur (adresse postale, courriel, téléphone).
- ✓ Les notes d'intention sont facultatives.
- ✓ **Adresse d'envoi :** association A Mots Découverts – 36, rue de l'Ermitage 75020 Paris
- ✓ Les envois ne font pas l'objet d'accusés de réception. Pour s'assurer que son manuscrit a été bien reçu, l'auteur est invité à contacter l'association.

- **Lecture des manuscrits et retours :**

- ✓ Le comité de lecture A Mots Découverts se réunit une fois par mois de septembre à juin inclus.
- ✓ Chaque texte est lu par trois lecteurs. Les auteurs sont assurés de retours dans un délai moyen de 2 mois, à partir de la date d'envoi du manuscrit, soit sous forme écrite et argumentée, soit sous forme d'une proposition de séance de travail à la table.

Le collectif organise entre 20 et 25 séances de travail à la table par saison, soit moins de 10 % du nombre de textes lus par le comité.

- **Accompagnement à la table et au plateau :**

- ✓ **Les séances de travail à la table (Laboratoire permanent) :** la mise en lecture et en débat d'un texte à la table est proposée aux auteurs sur décision du collectif, suite à l'envoi du manuscrit au comité de lecture.
- ✓ **Les chantiers d'expérimentation au plateau (sessions « Encre Fraîche ! ») :** la mise en chantier d'un texte au plateau est proposée aux auteurs ayant préalablement rencontré le collectif dans le cadre d'une séance de travail à la table.
- ✓ **Les résidences accompagnées :** les auteurs accompagnés en résidence au Théâtre de l'Aquarium sont choisis sur proposition des différents partenaires (Théâtre de l'Aquarium, A Mots Découverts, association Beaumarchais-SACD, Monique Blin). Ces résidences sont dédiées aux auteurs non français issus de la francophonie.
- ✓ **Les lectures publiques :** les textes mis en lecture publique par le collectif ont fait l'objet d'une séance de travail à la table, d'un chantier au plateau ou d'une résidence accompagnée. Dans le cadre de certains partenariats, le collectif peut mettre en lecture d'autres textes que ceux accompagnés dans le cadre défini ci-dessus.

- **Suivi, diffusion et communication :**

- **pour A Mots Découverts :** le collectif lit les versions retravaillées suite aux retours adressés par écrit ou dans le cadre de séances de travail. Tout accompagnement proposé par le collectif s'inscrit dans une logique de durée et de suivi. Les textes accompagnés à la table ou au plateau peuvent faire, une fois considérés comme aboutis, l'objet de lectures publiques, de promotion et de diffusion auprès des publics professionnels et des structures partenaires. A Mots Découverts s'emploie ainsi, dans la mesure de ses moyens, à faire connaître le devenir des textes accompagnés.
  - **pour les auteurs accompagnés :** les auteurs accompagnés par AMD (dans le cadre de séances de travail à la table, chantiers, résidences et lectures publiques) ne sont liés à l'association par aucun engagement contractuel. A Mots Découverts ne peut ainsi faire valoir de droits sur aucun des textes qu'elle accompagne. Malgré tout, pour permettre au collectif de mieux travailler et de mieux promouvoir son action et ses partenariats, les auteurs sont invités à :
    - transmettre au collectif les versions « définitives ».
    - informer le collectif du devenir des textes (lectures publiques, prix, édition, mise en production, création...)
    - communiquer au collectif un exemplaire de l'édition si le texte est publié
    - faire figurer dans toute communication publique et professionnelle autour du texte et dans toute édition la mention « *texte accompagné par le collectif A Mots Découverts* ». Pour les textes ayant fait l'objet d'un chantier au plateau, d'une résidence accompagnée ou d'une lecture publique, compléter cette mention par les informations relatives à l'opération (nature de l'opération, date et lieu).
- S'ils le souhaitent, les auteurs sont également invités à transmettre toute contribution écrite permettant au collectif de garder une trace du travail d'accompagnement effectué (témoignage, journal de bord, bilan critique etc...)